



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

09054

Distr. LIMITEE

UNIDO/IOD.262

7 mai 1979

FRANCAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

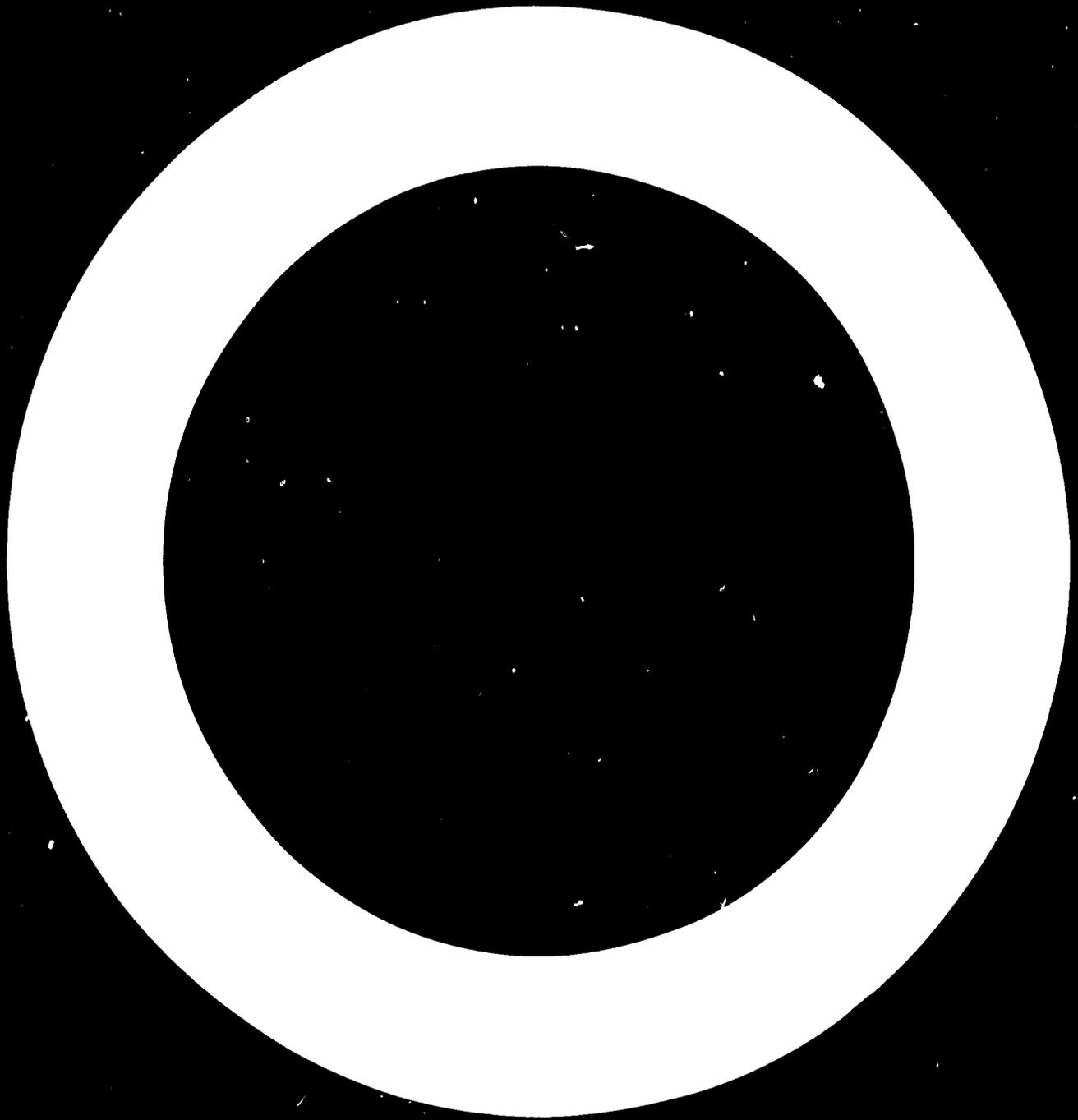
Réunion d'un groupe d'experts  
sur la normalisation de la comptabilité  
industrielle dans les pays en développement :  
Mise au point des systèmes et formation des cadres \*

Organisée par l'ONUDI  
et le Gouvernement de la République populaire du Bénin  
à Cotonou du 9 au 14 avril 1979

NOTE DE PRESENTATION ET PLAN DE REUNION

\* Le présent document a été reproduit tel quel.

id.79-3536



## NOTE DE PRESENTATION

La comptabilité est une méthode et une technique d'enregistrement, de classement, d'évaluation des faits qui doit permettre de multiples utilisations d'ordre juridique, économique, fiscal, social, soit dans l'entreprise, soit à tel ou tel niveau professionnel, soit au niveau national.

Normaliser les comptabilités signifie : définir des règles qui leur confèrent le maximum d'efficacité par rapport aux principales de ces utilisations.

Si l'on veut demander à la comptabilité d'être un instrument sûr de mesure et de comparaison des faits dans le temps et dans l'espace, il faut qu'elle remplisse un certain nombre de conditions et, notamment, celles-ci :

- qu'elle use d'une terminologie fondée sur les définitions précises ;
- qu'elle classe les faits selon des critères logiques clairement formulés ;
- qu'elle fournisse une méthode générale pour l'enregistrement des mouvements entre les classes des comptes ;
- qu'elle dénonce avec précision des règles, aussi générales que possible, pour la détermination des valeurs à enregistrer.

Par le document n° UNIDO/IOD du 27 janvier 1978, l'ONUDI a sensibilisé les pays en développement quant à l'intérêt qu'ils gagneraient de normaliser leurs méthodes comptables. De nombreuses dispositions ont été recommandées à savoir :

- l'adaptation du plan comptable général OCAM (structures, champ d'action) ;
- choix de système de comptabilité ;
- activités de l'équipe d'experts (intervention dans les entreprises, formation, relations fonctionnelles) ;
- évaluation des actions de l'équipe d'experts.

L'ONUDI a en outre mis un accent particulier sur l'opportunité pour chaque pays d'élaborer un cadre comptable national conforme aux prescriptions du plan comptable général OCAM et a proposé trois séries de séminaire. En annexe du dit document est présenté un découpage de programmes appropriés aux trois séries de séminaires.

De cette première phase théorique, l'ONUDI souhaite passer à la phase pratique. C'est pourquoi, il est envisagé une réunion d'experts en vue de mettre en lumière les voies et moyens susceptibles d'accélérer la mise au point et le fonctionnement adéquat des systèmes normalisés de comptabilité industrielle dans les pays en développement.

Le document cité en référence plus haut devant servir de base aux discussions de la réunion, il est mis à la disposition des participants un sous-dossier comprenant 10 points. Il s'agit là de quelques commentaires très succincts se rapportant audit document et qui pourraient enrichir les débats. Ce sous-dossier comprend en outre un projet de l'élaboration d'un cadre comptable national.

## PLAN DE LA REUNION D'EXPERTS

---

- 1°) - Discours d'ouverture prononcé par une autorité du pays hôte
- 2°) - Présentation des délégations par un fonctionnaire de l'ONUDI
- 3°) - Exposés des délégations
- 4°) - Examen du sous-dossier préparé par l'ONUDI sur la normalisation des méthodes de comptabilité

- point n° 1      STRUCTURES
- point n° 2      COMITE DU PLAN COMPTABLE
- point n° 3      CHAMP D'ACTION
- point n° 4      CHAMP D'ACTION (bis)
- point n° 5      INTERVENTION DES EXPERTS DANS LES ENTREPRISES
- point n° 6      RELATIONS FONCTIONNELLES
- point n° 7      COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPERTS
- point n° 8      PROCEDURE
- point n° 9      EVALUATION DES ACTIONS MENEES DANS LES  
ENTREPRISES PILOTES
- point n° 10     ELABORATION D'UN CADRE COMPTABLE NATIONAL

- 5°) - Exposé d'un fonctionnaire de l'ONUDI sur le PROJET D'ELABORATION  
D'UN                    CADRE COMPTABLE NATIONAL
- 6°) - Discours de clôture par une autorité du pays hôte.

N.B. :

Les 10 points du sous-dossier sont les commentaires succincts du document UNIDO/IOD 147. Il est donc nécessaire de joindre ce document au dossier, pour permettre aux participants de mieux s'imprégner des questions à débattre. Les participants auront encore besoin du document UNIDO/IOD 147 pour suivre les programmes des séminaires proposés./-

**COUS - DOSSIER**

---

- point n° 1 STRUCTURES
- point n° 2 COMITE DU PLAN COMPTABLE
- point n° 3 CHAMP D'ACTION
- point n° 4 CHAMP D'ACTION (bis)
- point n° 5 INTERVENTIONS DES EXPERTS DANS LES ENTREPRISES
- point n° 6 RELATIONS FONCTIONNELLES
- point n° 7 COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPERTS
- point n° 8 PROCEDURE
- point n° 9 EVALUATION DES ACTIONS MENEES DANS LES  
ENTREPRISES PILOTES
- point n° 10 ELABORATION D'UN CADRE COMPTABLE NATIONAL

STRUCTURES

Commentaires :

Malgré l'adoption du plan comptable OCAI par la conférence de LOIIE, il a été constaté que dans la plupart des pays en développement, les entreprises jouissent encore de la liberté de choisir les méthodes de comptabilité qui leur semblent avantageuses. Ceci a souvent conduit à l'enregistrement des flux par les anciennes méthodes comptables et à la présentation de documents de fin d'année par le plan OCAI. Il est évident que ces documents sont de peu de signification et d'une exploitation difficile.

Propositions

Chaque pays doit prendre des textes législatifs ou réglementaires pour rendre obligatoire l'application du plan comptable OCAI dans les entreprises.

D'autres textes devront être pris pour la refonte des programmes actuellement enseignés à l'université, aux lycées et collèges techniques. La refonte des programmes est un travail de longue haleine. Nous pensons que pour y parvenir, des colloques doivent être organisés sur l'enseignement de la comptabilité dans chaque pays. Prendront part à ces colloques :

- les professeurs de comptabilité ;
- les comptables des cabinets, des entreprises d'Etat, paraétatiques et privées ;
- les fiscalistes, les statisticiens, les responsables du comité national du plan comptable.

Au Cours de ces colloques, tous les programmes seront revus et retouchés en tenant compte des réalités locales.

COMITE NATIONAL DU PLAN COMPTABLE

Commentaires

Le plan comptable OCAM apporte des innovations très notoires à la comptabilité. Dans le pays, les comptables, les experts et tous les autres utilisateurs de la comptabilité voudront bien exposer les difficultés rencontrées dans la pratique et souhaiteront les résoudre ou en discuter avec des personnes compétentes.

Les experts, les comptables et les chefs d'entreprises voudront bien être informés sur les réunions tenues au niveau de l'OCAM et les modifications ou les compléments à apporter au plan comptable général pour le rendre beaucoup plus efficient.

Propositions

Il est souhaitable que chaque pays soit doté d'un comité national du plan comptable qui aurait pour attributions :

- garder un contact permanent avec le Secrétariat Général de l'OCAM et des autres institutions sous régionales ;
- diffuser les nouvelles dispositions que l'OCAM peut prendre au sujet du plan comptable général ;
- trouver des solutions pour les difficultés que rencontreraient les experts et tous les autres utilisateurs de la comptabilité dans la pratique, et les diffuser dans le pays ;
- organiser des réunions qui aboutiraient à l'élaboration du plan comptable national ;
- veiller sur l'application du plan comptable OCAM dans toute l'étendue du pays.

Point n° 3

C H A M P   D ' A C T I O N

Commentaires

L'équipe d'experts en dehors des interventions dans les entreprises doit axer une partie de ses efforts dans la formation des cadres. Cette formation qui est tout d'abord donnée sur le tas doit se poursuivre par des séminaires. Ainsi, les personnes utilisatrices de la comptabilité qu'on ne pourrait atteindre dans les entreprises bénéficieraient de la formation grâce aux séminaires.

Propositions

- organiser deux (2) séries de séminaires :
  - 1°) - séminaire à l'intention des chefs comptables ;
  - 2°) - séminaire à l'intention des chefs d'entreprises et autres responsables de gestion (voir programme en annexes.)

Point n° 4

C H A M P     D ' A C T I O N     (bis)

Commentaires

La mission de normaliser les méthodes de comptabilité dans les pays en développement ne serait accomplie qu'à moitié si les actions des experts ne se limitaient qu'aux interventions dans les entreprises et à la formation des agents d'entreprises. Ceci reviendrait à vouloir édifier un bâtiment sans fondations.

Les jeunes susceptibles de remplacer les agents évoluant actuellement dans les entreprises sont encore dans les établissements scolaires. Il serait rationnel de leur donner une formation qui puisse les rendre opérationnels une fois versés dans la production.

Propositions :

- organiser un séminaire pour les professeurs de comptabilité des universités, lycées et collèges techniques ;
- discuter des programmes à enseigner dans les établissements scolaires avec les professeurs.

Point N°5

INTERVENTION DES EXPERTS DANS LES ENTREPRISES

Commentaires

L'expert apporte son expérience dans l'entreprise. Il ne peut en aucun cas se substituer au chef comptable. Il a pour mission de faire des propositions et de persuader. Il serait déplacé pour lui d'imposer son point de vue sans en avoir discuté avec les responsables de l'entreprise.

Propositions

L'équipe d'experts aura à :

- évaluer les systèmes existants dans les entreprises ;
- proposer les systèmes simples ;
- assister le comptable dans la mise en place du système recommandé et qui a rencontré l'assentiment des responsables de l'entreprise ;
- aider les chefs comptables à l'élaboration des listes de comptes propres aux activités de l'entreprise ;
- donner son assistance dans la tenue des documents comptables.

Point n° 6

RELATIONS FONCTIONNELLES

Après son intervention dans les entreprises, l'équipe d'experts est tenue d'informer les autorités du pays de la santé de ces entreprises. Les experts dans leurs rapports mentionneront les propositions faites aux entreprises qui ont bénéficié de leur assistance. Toutes ces informations qui parfois obligeront les autorités à prendre d'importantes décisions, devront être livrées aux autorités concernées en temps opportun.

Propositions

L'équipe d'experts aura des liens fonctionnels avec :

- tous les chefs de départements qui ont sous leur tutelle des entreprises, offices ou organismes à but économique jouissant d'une autonomie financière ;
- le Ministère de l'Éducation Nationale ;
- le Comité National du Plan comptable.

Point n° 7

COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPERTS

Commentaires

Les Experts internationaux en plus de leurs activités ont le devoir de former des cadres nationaux susceptibles de les remplacer. Cette formation qui se donne systématiquement sur le tas doit se compléter par de petites séances de discussions en dehors des entreprises.

Propositions

Il serait souhaitable que l'équipe d'experts soit composée d'au moins deux fois plus d'experts nationaux que d'experts étrangers par pays. Ceci permettrait de créer en suite des sous-équipes.

Point n° 8

P R O C E D U R E

Commentaires

Le nombre réduit d'experts et l'éloignement des entreprises les unes des autres ne permettent pas à l'équipe d'experts d'éparpiller ses efforts pour atteindre toutes les entreprises du pays au cours d'une même période.

Proposition

- choisir un nombre très restreint d'entreprises auxquelles les experts donneraient leur assistance pendant une période donnée. En d'autres termes, créer dans chaque pays, un centre chargé de l'organisation, du fonctionnement du système de comptabilité approprié qui serait un centre pilote d'où partiront les antennes dans toute l'étendue du territoire.

Point n° 9

EVALUATION DES ACTIONS MENÉES DANS  
LES ENTREPRISES FILIALES

---

Commentaires

L'évaluation permet de tester l'efficacité du programme de travail des experts. Nous pensons que si les experts se rendent compte de l'insuffisance de leurs interventions dans les entreprises pilotes, ils seront tout disposés à apporter des amendements à leurs méthodes et programme de travail. On ne doit pas enseigner un programme si on n'est pas convaincu qu'il répond aux exigences des réalités locales.

Propositions

Les experts devront évaluer leur programme par :

- des interventions individuelles des chefs d'entreprises, du personnel comptable et de toutes personnes intéressées aux documents comptables des entreprises pilotes ;
- la comparaison des systèmes de **comptabilité** mis en place dans les entreprises pilotes avec ceux des autres entreprises dont le personnel n'a pas encore suivi de formation ;
- effectuer les diagnostics des entreprises existantes en collaboration étroite avec les nationaux, ce qui leur servira d'exemples vivants et de cadre de formation appropriée.

ELABORATION D'UN CADRE COMPTABLE NATIONAL

Commentaires

Dans l'économie moderne, la comptabilité se révèle non seulement comme un excellent outil de gestion, mais, aussi comme un bon instrument pour les techniques modernes de traitement de l'information.

L'élaboration d'un cadre comptable national s'impose donc dans chaque pays pour permettre un meilleur raccordement entre les comptabilités d'entreprises, et la comptabilité nationale. Le cadre comptable national doit être considéré non seulement comme instrument de gestion indispensable aux comptables, mais aussi comme un outil statistique, un ensemble de nomenclatures élaborées suivant la logique donnée par le plan comptable OCAK.

PROPOSITION

Etude d'un cadre comptable national pouvant tenir compte de deux aspects :

l'un purement comptable, à savoir le contenu des comptes et leur utilisation, l'autre statistique, à savoir les nomenclatures à retenir dans un but d'adaptation des comptabilités au document statistique et fiscal.



**B-367**



**80.12.05**